

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240318-D_18_03_24_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Affichage : 21/03/2024

Délibération n°18-03-2024-053

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 18 mars 2024*

Date de convocation	12 mars 2024
Date d'affichage	12 mars 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	48 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 33 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Michel ODEAU représenté par Mme Clara BONTEMPS, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Mme Cécile KNITTEL, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Liliane DENIS, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à Mme Myriam MORAND, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Nicolas CHABLE, M. Éric DESCOMBES, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

**TOURISME : AVENANTS N°4 ET 5 AU PROCÈS-VERBAL
DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉQUIPEMENT
AFFECTÉ À L'ACCUEIL, L'INFORMATION
ET LA PROMOTION DU TOURISME SUR LA FERTÉ-BERNARD**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme, de la Culture et de la Communication,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a décidé, par une délibération en date du 7 juillet 2022, de poursuivre le partenariat avec l'association 'Office de tourisme de La Ferté-Bernard en Perche Emeraude' pour assurer la promotion du tourisme qui comprend les missions suivantes : accueil, information, promotion et coordination des acteurs.

PREND ACTE que dans cette optique, la Communauté de Communes et l'office de tourisme ont signé le 9 mai 2023 une convention d'objectifs et de moyens pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

EST INFORME que cette démarche nécessite de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de La Ferté-Bernard, selon les modalités définies dans les avenants n°4 et 5 joints en annexe.

EST INFORME que :

- L'avenant n°4 concerne l'article 4 « modalités financières » et prolonge pour l'année 2022, la refacturation des frais de nettoyage, de gardiennage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage par la Commune à l'association « l'Office du Tourisme de La Ferté-Bernard en Perche Emeraude », sur la base d'un état visé par le Maire ;
- L'avenant n°5 porte sur le même objet mais pour l'année 2023.

AUTORISE Mme Legesne, Vice-Présidente, à signer les avenants correspondants et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 mars 2024

Pour extrait conforme

Le 19 mars 2024

Le Président

M. Didier REVEAU